

**STAGIAIRES**

**AU MENU DE CETTE RENTRÉE POUR NOS NOUVEAUX COLLEGUES STAGIAIRES :**

**MASTERISATION, CONFUSION ET ABERRATIONS !!!**

**LES STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ DE NOTRE ACADÉMIE ONT EFFECTUÉ CETTE ANNÉE LEUR RENTRÉE SCOLAIRE DANS LA CONFUSION LA PLUS TOTALE.**

Outre l'obligation pour tous les stagiaires de valider une année universitaire de master 2 (voir encart ci-dessous), la multiplication des statuts individuels impliquée par la masterisation et la gestion dans l'urgence de la réforme provoquent une **désorganisation totale de leur rentrée** : emplois du temps non communiqués, cours de l'ESPE (ex-IUFM) déplacés ou annulés sans que les stagiaires n'en soient informés, frais de déplacements non pris en charge pour les formations, problèmes d'accès aux bibliothèques universitaires, formation inadaptée aux besoins (cours de langue étrangère, cours magistraux formels)...

On constate donc que **la mise en œuvre de la réforme de la masterisation, dont l'unique finalité est de réaliser des économies sur la formation des enseignantEs, se fait au détriment de celles/ceux-ci.**

Il est ainsi inadmissible que les collègues qui entrent dans le métier aient à souffrir de ces difficultés supplémentaires liées à des dysfonctionnements institutionnels et administratifs. Ils/elles font déjà face à la lourde tâche de prendre leurs classes à froid, sans formation pédagogique solide préalable, et de préparer leurs contenus dans l'urgence, avec des emplois du temps toujours trop lourds (entre 9h et 18h de cours hebdomadaires). Il

est inconcevable que l'on exige d'elles/ils de valider des partiels totalement déconnectés de leur réalité professionnelle et de composer un mémoire leur demandant des heures de rédaction.

Dans de telles circonstances, comment s'étonner que des collègues soient presque dégoûtés de leur nouveau métier après seulement quelques semaines d'exercice ?

**Pour le bien-être des stagiaires et la qualité de l'enseignement qu'elles/ils dispensent aux élèves, nous sommes en droit d'exiger d'autres conditions de formation !**

**Surprise cette année : Une inscription en master 2 obligatoire pour TOUTES et TOUS !!**

Les stagiaires du second degré sont dans l'obligation cette année de s'inscrire en Master 2 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et d'en valider les Unités d'Enseignement (UE) par des partiels pour leur titularisation. Or cette obligation vaut pour tous, y compris celles et ceux qui en sont dispensés par la circulaire du 6 juin 2014 (stagiaires détenant déjà un M2 ou lauréatEs du concours interne par exemple) !!

